



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 560-26

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville de Valcourt, lors de sa séance ordinaire tenue le 9 septembre 2025, a adopté le Règlement numéro 560-26 amendant le règlement de zonage 560;

QUE l'objet de ce règlement est de modifier le règlement de zonage afin de moduler les dispositions sur la localisation des stationnements selon qu'une habitation soit d'implantation isolée, jumelée ou en rangée.

Pour la consultation du règlement, vous pouvez vous adresser au service du greffe à l'Hôtel de Ville, situé au 1155, rue St-Joseph à Valcourt pendant les heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00.

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le Règlement numéro 560-26 est entré en vigueur le 1^{er} octobre 2025, date de l'émission du certificat de conformité par la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François.

DONNÉ À VALCOURT LE 25 FÉVRIER 2026

Me Julie Waite, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 25 février 2026 et affiché au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, le tout conformément à la Loi et au règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Valcourt.

Me Julie Waite, greffière